

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **HISTOIRE D'UN GRAIN**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Rue de la Chapelle(MIC)

N° : 36

Boîte :

Code postal : 4630

Commune : Soumagne

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège

Adresse Internet : www.histoiredungrain.be

Adresse e-mail : caroline@histoiredungrain.be

Numéro d'entreprise

0695.473.073

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

25-04-2018

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **21-05-2023**

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2022

au

31-12-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2021

au

31-12-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

M-app 6.1.1, M-app 6.2, M-app 6.3, M-app 6.4, M-app 6.6, M-app 7, M-app 8, M-app 9, M-app 10, M-app 11, M-app 12, M-app 13, M-app 14, M-app 15, M-app 16

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Simajs Caroline

rue Fonds de Forêt 33
4623 Magnée
BELGIQUE

Début de mandat : 2018-04-25

Fin de mandat :

Administrateur

Hick Jean-Marc

Clos des Vergers 11
4890 Thimister-Clermont
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-09-07

Fin de mandat :

Administrateur

Deru Jean-Pierre

Rue des Trixhes 69
4607 Dalhem
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-09-07

Fin de mandat :

Administrateur

Mallue Olivier

Rue Lescours 6
4653 Bolland
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-09-07

Fin de mandat :

Administrateur

Keutgen Renaud

Rue du Laveu 231
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat : 2018-04-25

Fin de mandat :

Administrateur

Bartholomé Virginie

Rue Fond-du-Chat 57
4020 Liège-4020
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-09-07

Fin de mandat :

Administrateur

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	ACTIF		
	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		
	ACTIFS IMMOBILISÉS		
	Immobilisations incorporelles		
	Immobilisations corporelles		
	Terrains et constructions		
	Installations, machines et outillage		
	Mobilier et matériel roulant		
	Location-financement et droits similaires		
	Autres immobilisations corporelles		
	Immobilisations en cours et acomptes versés		
	Immobilisations financières		
	ACTIFS CIRCULANTS		
	Créances à plus d'un an		
	Créances commerciales		
	Autres créances		
	Stocks et commandes en cours d'exécution		
	Stocks		
	Commandes en cours d'exécution		
	Créances à un an au plus		
	Créances commerciales		
	Autres créances		
	Placements de trésorerie		
	Valeurs disponibles		
	Comptes de régularisation		
	TOTAL DE L'ACTIF		
		205.589	215.751
6.1.1	21		
6.1.2	22/27	199.089	215.751
	22	163.229	163.229
	23	35.860	43.103
	24		
	25		
	26		
	27	0	9.420
6.1.3	28	6.500	
	29/58	90.732	71.485
	29		
	290		
	291		
	3	26.498	31.236
	30/36	26.498	31.236
	37		
	40/41	12.725	1.014
	40	12.725	1.014
	41		
	50/53		
	54/58	51.509	38.615
	490/1		620
	20/58	296.320	287.237

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES					
Apport					
	Disponible		10/15	<u>287.854</u>	<u>278.663</u>
	Indisponible		10/11	353.872	347.932
Plus-values de réévaluation					
Réserves					
	Réserves indisponibles		110	337.872	331.932
	Réserves statutairement indisponibles		111	16.000	16.000
	Acquisition d'actions propres		12		
	Soutien financier		13		
	Autres		130/1		
	Réserves immunisées		1311		
	Réserves disponibles		1312		
			1313		
			1319		
			132		
			133		
	Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-66.017	-69.269
Subsides en capital					
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net					
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS					
Provisions pour risques et charges					
	Pensions et obligations similaires		15		
	Charges fiscales		16		
	Grosses réparations et gros entretien		160/5		
	Obligations environnementales		160		
	Autres risques et charges		161		
Impôts différés					
			162		
			163		
			164/5		
			168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	8.466	8.573
Dettes à plus d'un an		17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	1.249	1.356
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	451	1.009
Fournisseurs		440/4	451	1.009
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	798	347
Impôts		450/3	798	347
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation		492/3	7.217	7.217
TOTAL DU PASSIF		10/49	296.320	287.237

COMPTE DE RÉSULTATS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	13.629	12.740
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70	37.208	
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	25.192	
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	7.243	7.243
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	690	726
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	9.420	
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-3.724	4.771
Produits financiers		75/76B	7.065	42
Produits financiers récurrents		75		42
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B	7.065	
Charges financières		65/66B	90	44
Charges financières récurrentes		65	90	44
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	3.252	4.769
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	3.252	4.769
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	3.252	4.769

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-66.017	-69.269
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	3.252	4.769
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-69.269	-74.038
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	-66.017	-69.269
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	235.806
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffectations	8179	9.420	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	226.386	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	20.055
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	7.243	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	27.298	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	199.089	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	6.500	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	6.500	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	6.500	

RÈGLES D'ÉVALUATION**1. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT**

Les frais d'établissement sont :

- amortis au taux de 20 % (minimum 20 %), conformément à l'article 59 de l'A.R. du 30/01/2001,
- sauf dans le cas où ils sont compensés par une subvention, alors ils sont pris en charge au moment où ils sont engagés.

2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles sont valorisées à leur prix d'acquisition.

- Utilisation limitée dans le temps (Exemple : frais de recherches et de mises au point, concession, brevets, licences, goodwill et plus-value d'apport). Celles-ci font l'objet d'amortissements linéaires aux taux de 20%.
- Utilisation non limitée dans le temps (Exemple : goodwill, plus-value d'apport, etc.). Des réductions de valeur (et non des amortissements), sont appliquées en cas de dépréciation durable.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur valeur d'acquisition, de revient, ou d'apport, y compris les frais accessoires.

- Utilisation limitée dans le temps
- Les immobilisations corporelles à utilisation limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires ou dégressifs aux taux suivants :
- | Actif | Taux | Type |
|--------------------------------|--------|----------|
| Immeubles industriels | 3.33% | linéaire |
| Immeubles | 3.33% | linéaire |
| Installations | 20% | linéaire |
| Machines et outillage | 20% | linéaire |
| Mobilier et matériel de bureau | 33.33% | linéaire |
| Matériel roulant | 20% | linéaire |
| Aménagement des locaux | 20% | linéaire |

Les immobilisations en cours (exemple : constructions), sont amorties à partir de l'exercice au cours duquel elles sont achevées.

Les immobilisations acquises d'occasion voient leur durée d'amortissement adaptée.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise, font l'objet d'amortissements exceptionnels pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Sauf dans le cas où ils sont compensés par une subvention, alors ils sont pris en charge au moment où ils sont engagés.

- Utilisation non limitée dans le temps

Les terrains font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciations durables.

4. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les participations et créances sont inscrites à leur prix d'acquisition déduction faite des montants non appelés. Toutefois, une évaluation individuelle de chaque participation est établie en tenant compte de différents critères tels que la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dont une participation est détenue.

Les créances et les cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale.

Les moins-values constatées sur les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur selon le prescrit de l'article 66 de l'A.R. du 30/01/2001.

5. CRÉANCES À PLUS D'UN AN ET À UN AN AU PLUS

Les créances sont reprises à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si des risques de non-récupération, de moins-value ou de dépréciations probables existent.

6. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Les matières premières et fournitures sont valorisées au prix d'acquisition selon

la méthode :

- individualisée
- prix moyen pondéré
- FIFO
- LIFO

- ou au prix du marché à la date de clôture de l'exercice lorsque ce dernier est inférieur à la valeur d'acquisition, conformément à l'article 69 § 1.

Réductions de valeur :

Les réductions de valeur sont appliquées lorsque le coût de revient est supérieur au prix de vente possible.

7. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les composants de ces rubriques sont repris à leur valeur nominale.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value durable.

8. PLUS-VALUES DE RÉÉVALUATION

Les plus-values de réévaluation sont traitées en conformité avec le droit comptable.

9. SUBSIDES EN CAPITAL

Les subsides en capital sont repris pour les montants reçus. Des réductions échelonnées sont déduites au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles lesdits subsides ont été obtenus, et le cas échéant, à concurrence du solde, en cas de réalisation ou de mise hors service de ces immobilisations.

10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont individualisées et tiennent compte des risques prévisibles, conformément à l'article 54 de l'A.R. du 30/01/2001.

Elles font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération desquelles elles ont été constituées.

11. DETTES À PLUS D'UN AN ET UN AN AU PLUS

Les emprunts et les dettes sont évalués à leur valeur nominale. Elles sont majorées, le cas échéant, des intérêts de retard ou d'autres pénalités dues.

12. ÉVALUATION DES ACTIFS ET PASSIFS LIBELLÉS EN DEVICES

Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis en € d'après les modalités suivantes :

- Créances à un an au plus, placements de trésorerie et valeurs disponibles au cours le plus bas entre le cours historique et le cours acheteur à la date de clôture.
- Dettes à un an au plus, et établissement de crédit : au cours le plus élevé entre le cours historique et le cours vendeur à la date de clôture.
- Créances et dettes à plus d'un an : cours historique.